

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE : CHAMPAGNE SUR SEINE : Mrs GONORD, DEMASSE, SOUVILLE, VERNERY, Mmes WALTER, CASTANER - DORMELLES : Mr LARGILLIERE - FLAGY : Mr DROUHIN - LA GENEVRAYE : Mme PERINI - MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT – Mr MORISSEAU – **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Commune déléguée ECUELLES : Mr FONTUGNE - Commune déléguée MONTARLOT : Mr LOEUILLLOT - Commune déléguée MORET SUR LOING : Mrs SEPTIERS, MAROTTE, BEL, Mme ROUSSEAU - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mr BENARD, ZUBALOF, Mmes ROOS, PARADIS, EPIKMEN - NANTEAU SUR LUNAIN : Mr GUIMARD - NONVILLE : Mr BELLIOU représentant Mr BALLAND - PALEY : Mr COCHIN - REMAUVILLE : Mr LANNEAU - SAINT ANGE LE VIEIL : Mr GASCUEL - SAINT MAMMES : Mrs BRUMENT, MARTIN, Mme HARIVEL - THOMERY : Mrs MICHEL, TROUBAT - TREUZY LEVELAY : Mr CAUPIN - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mr MOMON - VILLECERF : Mr DEYSSON - VILLEMARECHAL : Mme KLEIN - VILLEMER : Mr PICLIN - VILLE SAINT JACQUES : Mr DUCHATEAU

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE : CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme AUFILS pouvoir Mme WALTER, Mme SANS pouvoir Mr GONORD - **MORET LOING & ORVANNE :** Commune déléguée EPISY : Mr BILLARD pouvoir à Mr SEPTIERS : VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme FAIDER-LOGET pouvoir à Mr MOMON

ETAIT ABSENTE EXCUSEE COMMUNE DE : THOMERY : Mme DE LA FUENTE

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE : MONTIGNY SUR LOING : Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Commune déléguée ECUELLES : Mme LENORMAND - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mr BLANT - SAINT MAMMES : Mr SURIER - THOMERY : Mme FRIGNET - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme BERGER

Madame MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 5 mars 2018

EST INFORME des décisions prises :

2018.19 du 12 février 2018

Reconduction du marché n° 04/2017 relatif à la fourniture de denrées alimentaires et aide à la confection des menus pour diverses structures du service Petite Enfance pour une période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 avec la Société Sogeres.

Montant après application de la révision de prix

	Les bébés Prix Unitaires en € HT	Les Moyens Prix Unitaires en € HT	Les Grands Prix Unitaires en € HT
Repas	2,197	2,866	2,977
Goûter	0,506	0,506	0,506

2018.20 du 12 février 2018

Délégation de signature autorisant Monsieur Jean-Philippe FONTUGNE, Vice-Président de Moret Seine et Loing, à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot n° 5 du lotissement « les Clubs », situé au Pôle Economique des Renardières à Moret-Loing-et-Orvanne (77250), comprenant les parcelles ZB 485, 489, 495, 501 et 508, pour une superficie totale de 1 467 m², au profit de la Société Civile Immobilière MCJC (pour le compte de la société M.C Charpente Bois).

La signature est prévue le 16 février 2018 à l'office notarial de Moret-Loing-et-Orvanne.

2018.21 du 14 février 2018

Délégation de signature autorisant Monsieur Francis DUCHATEAU, Vice-Président de Moret Seine et Loing, à signer l'ensemble des textes et documents relatifs à la vente des lots n° 2 et 4 du lotissement « les Clubs », situé au Pôle Economique des Renardières à Moret-Loing-et-Orvanne (77250), comprenant les parcelles ZB 463, 471, 479 (lot 2) et ZB 462, 470 et 471 (lot 4), pour une superficie totale de 2 426 m², au profit de la Société Civile Immobilière FCLT (pour le compte de la société BTP Concept). La signature est prévue le 19 février 2018 à l'office notarial de Moret-Loing-et-Orvanne.

2018.22 du 15 février 2018

Signature du Marché n° 15/2017 relatif à la location, l'installation et la maintenance d'un parc de photocopieurs pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing avec la Société Dactyl Buro pour un Loyer trimestriel 2 399,20 € HT, un coût à la copie noir & blanc de 0,0028 € HT et un coût à la copie couleur de 0,028 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 3 ans non renouvelable à compter de sa notification.

2018.23 du 26 février 2018

Application au bail avec la Société ASSISQUAL de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 ^{er} Mars 2013	ICC 3T2012 = 1 648	13 662,40 €
1 ^{er} Mars 2018	ICC 3T2017 = 1 670	13 844,78 €

ICC = Indice du Coût de la Construction

2018.24 du 26 février 2018

Application au bail avec la Société JEUMONT ELECTRIC de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 ^{er} Février 2017	ICC 3T2016 = 1 643	112 933,56 €
1 ^{er} Février 2018	ICC 3T2017 = 1 670	114 789,44 €

ICC = Indice du Coût de la Construction

2018.39 du 15 mars 2018 annule et remplace la décision n° 2015.05 du 19 janvier 2018

Modification de l'article 7 des régies de recettes Crèche Familiale « A Petits Pas », Crèche Familiale « Les Petits Loups », Crèche Collective et l'article 8 des régies de recettes Halte-Garderie « Matinées à Jouer », Halte-Garderie « La Farandole », complété comme suit, à compter du 1^{er} avril 2018, en modifiant à la hausse comme à la baisse le montant maximum de l'encaisse de chaque régie :

Structures	Ancien Montant de l'encaisse	Nouveau Montant de l'encaisse
Crèche Familiale « A Petits Pas »	18 000 €	13 500 €
Crèche Familiale « Les Petits Loups »	20 000 €	17 000 €
Crèche Collective	7 000 €	9 000 €
Halte-Garderie « Matinées à Jouer »	4 573,47 €	3 000 €
Halte-Garderie « La Farandole »	12 200 €	3 500 €

2018.40 du 15 mars 2018 annule et remplace la décision n° 2018.12 du 25 janvier 2018

Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'un montant de 27 750 € pour couvrir les dépenses de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Seine et Marne (FPPMA 77) pour l'année 2018.

2018.41 du 15 mars 2018

Signature avec les communes de Thomery, Vernou-la-Celle-sur-Seine et Villemer d'une convention ayant pour objet de définir les conditions d'entretien et de gestion par les communes de leur zone artisanale transférée à Moret Seine et Loing dans le cadre de la compétence obligatoire. La commune se voit confier les attributions de Moret Seine et Loing, à savoir :

- Entretien des espaces verts,
- Entretien, gestion et renouvellement de l'éclairage public,
- Entretien, gestion et renouvellement de la voirie et des réseaux divers,
- Entretien, gestion et renouvellement de la signalétique

et prend à sa charge le financement lié à l'exercice des attributions ci-dessus sans compensation financière de Moret Seine et Loing. Moret Seine et Loing reste compétente pour réaliser et prendre à sa charge les travaux d'extension ou aménagements complémentaires. Cette convention prend effet à compter de sa signature.

2018.42 du 19 mars 2018

Signature d'une convention avec les Paris Plus ayant pour objet de :

- Promouvoir et renforcer l'attractivité des destinations par des actions complémentaires de celles mises en place par les différents sites et Seine-et-Marne Attractivité,
- Favoriser la consommation touristique des différents territoires et par conséquent les retombées économiques,
- Valoriser la région Paris-Est à travers la promotion des sites majeurs 77, au moyen de différentes actions définies.

Moret Seine et Loing s'engage à verser une participation financière annuelle de 4 575 € TTC. Cette convention prend effet à compter de sa signature pour l'année 2018.

2018.43 du 22 mars 2018

Signature d'un bail commercial avec Monsieur Jean-Luc MONTACLAIR, gérant de la société Jean-Luc MONTACLAIR pour un local d'activité (module 13) d'une surface de 50 m² au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à Ecuelles – 77250 Moret Loing et Orvanne.

Le bail est soumis aux dispositions des articles L.145-1 et suivants du Code du Commerce. Il est consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1er Avril 2018 pour se terminer le 31 Mars 2027 moyennant un loyer annuel de 3 673,56 € hors taxes et hors charges.

Le loyer sera révisé de plein droit, à chaque période annuelle, pour être augmenté ou diminué, suivant la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires du trimestre de l'année de la révision, considérée par rapport à l'indice de base de fixation du loyer (ILAT 3ème Trimestre 2017).

En sus du loyer, le locataire devra rembourser au bailleur, les charges acquittées par ce dernier et légalement récupérables sur les locataires ou toutes autres charges votées en remplacement.

2018.44 du 22 mars 2018

Signature d'un bail avec Monsieur Eric HENDERYCKSEN, nom commercial « Agence d'Aménagement et d'Urbanisme Eu-Créal », affaire personnelle profession libérale (SIRET 398 512 608 000 25) pour un local d'activité (module 15) d'une surface de 63 m² au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à Ecuelles – 77250 Moret Loing et Orvanne.

Le bail est soumis aux dispositions des articles L.145-1 et suivants du Code du Commerce. Il est consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1er Avril 2018 pour se terminer le 31 Mars 2027 moyennant un loyer annuel de 4 662,00 € hors taxes et hors charges.

Le loyer sera révisé de plein droit, à chaque période annuelle, pour être augmenté ou diminué, suivant la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires du trimestre de l'année de la révision, considérée par rapport à l'indice de base de fixation du loyer (ILAT 3ème Trimestre 2017).

En sus du loyer, le locataire devra rembourser au bailleur, les charges acquittées par ce dernier et légalement récupérables sur les locataires ou toutes autres charges votées en remplacement.

2018.45 du 23 mars 2018

Mise en œuvre de projets liés à la mise en réseau des écoles de musique (collaboration artistique avec un opérateur culturel, formations, examens communs...) et d'actions musicales communautaires (Destination musique, Festi musique...).

Ces actions donneront lieu à la signature de conventions sur l'année 2018 du 1^{er} avril au 31 décembre.

2018.46 du 26 mars 2018

Application au bail avec la Société UTOO Industrie de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 ^{er} janvier 2016	ILC 3T2015 = 108,38	6 567,81 €
1 ^{er} janvier 2018	ILC 3T2017 = 110,78	6 713,25 €

ILC = Indice des Loyers Commerciaux

2018.47 du 26 mars 2018

Application au bail avec la Société MC Menuiserie de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 ^{er} avril 2015	ILC 3T2014 = 108,52	5 231,28 €
1 ^{er} avril 2018	ILC 3T2017 = 110,78	5 340,22 €

ILC = Indice des Loyers Commerciaux

ORDRE DU JOUR

POLE « SERVICES AUX HABITANTS »

Service « Culture »

Subventions aux écoles de musique

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à verser une subvention aux écoles de musique comme indiquée ci-dessous :**

- Accords 47 820 €
- Musiques en Seine 29 552 €
- Seine Harmonie 20 613 €

et à provisionner la somme de 15 000 € pour la musique.

Service « Centre Social »

Contribution MSL aux ALSH et périscolaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE MAINTIEN, pour les années 2018 à 2020, de la contribution financière :

- Au titre des ALSH : 5.67 € par journée/enfant
 - Au titre des accueils périscolaires selon le mode de calcul suivant :
 - Une présence d'un enfant le matin avant l'ouverture de l'école → 0.5 € journée/enfant
 - Une présence d'un enfant le soir après la fermeture de l'école → 0.5 € journée/enfant
- Les temps de pause méridienne ou de restauration ne sont pas pris en compte.

AUTORISE LE PRESIDENT à signer la convention avec les Communes membres intéressées.

POLE « APROTER »

Service « Développement Local »

Avenant au Contrat Intercommunal de Développement (CID)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE LE PRESIDENT à signer l'avenant au Contrat Intercommunal de Développement relatif au nouveau programme d'actions.

Service « Ingénierie Technique / Mutualisation

Aide à l'ingénierie technique en Ile de France

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à signer un avenant avec la Région Ile de France concernant le nouveau programme d'études comme indiqué ci-dessous.

- L'étude pour la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (coût estimatif : 50 000 € H.T).
- L'étude pour l'élaboration d'un schéma de développement économique (ex transfert des ZAE - coût estimatif : 20 000 € H.T).
- L'étude relative aux aires d'accueil des gens du voyage (coût estimatif : 25 000 € H.T).

SERVICE « RESSOURCES HUMAINES »

Service « Administration Générale »

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE – Désignation de représentants au sein du SMEP

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DESIGNE les délégués cités ci-dessous pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SMEP.

<u>Délégués titulaires</u>	Monsieur Michel GONORD
	Monsieur Bernard SOUVILLE
<u>Délégués suppléants</u>	Monsieur Ugo HABERMAN
	Monsieur Ahmed MORCHID

Retrait de la Commune de VOULX du Syndicat Mixte des Transports du Sud Seine & Marne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le retrait de la Commune de VOULX au sein du Syndicat Mixte des Transports du Sud Seine & Marne.

Service « Ressources Humaines »

Suppression et création de poste

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à

- Supprimer un grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe et d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, à temps complet, au 01/07/2018
- Créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, à temps complet au 01/05/2018 et un poste de Rédacteur, à temps complet, au 01/07/2018.

Service « Finances »

Dispositif de télétransmission actes – marchés publics et autres documents de la commande publique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 AUTORISE LE PRESIDENT à signer un avenant avec la Préfecture de Seine et Marne pour étendre le périmètre des actes télétransmis aux marchés publics et autres documents de la commande publique.

Budget – Assujettissement des études de transfert des compétences Eau & Assainissement à la TVA réelle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 AUTORISE LE PRESIDENT à assujettir à la TVA réelle au 1^{er} Janvier 2018 les études de transfert des compétences Eau et Assainissement

Budget 2018 – Reprise et affectation des résultats 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 AUTORISE la reprise et l'affectation, dès le budget primitif 2018, des résultats 2017 comme indiqué ci-dessus.

Budget Principal M14 de Moret Seine et Loing :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 1 064 930,16 € ;
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 064 930,16 € ;
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 1 633 692,55 € ;

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises de la CCMSL :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 47 679,19 € ;
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 47 679,19 € ;
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 163 923,75 € ;

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 37 655,62 € ;
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 37 655,62 € ;
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 51 104,46 € ;

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à Champagne sur Seine :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 19 442,87 € ;
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 19 442,87 € ;
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 26 777,13 € ;

Budget Annexe M14 – CISPD de la CCMSL :

- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 519,73 € ;

Fiscalité – Proposition de vote des taux pour 2018

Monsieur MOMON souhaite faire un commentaire et demande que ses dires soient retranscrits dans le compte-rendu.

Je vais voter l'augmentation des taux et le BP 2018 mais je voulais préciser que, d'une part, certes l'Etat nous contraint fortement et cela est vrai également sur nos Communes, et d'autre part, je pense que sur la Communauté de Communes nous n'avons pas, de mon point de vue, suffisamment investi et exploré des pistes d'économies possibles.

Je pense qu'il y a un travail à faire sur la manière d'exercer nos compétences et aussi une réflexion à mener sur les compétences facultatives et optionnelles. Il serait bien d'avoir une projection, même si je sais que cela doit être compliqué, sur les compétences obligatoires qui nous attendent.

Je regrette que ce soit toujours nos administrés qui soient la variable de nos ajustements. Je me suis livré à un petit calcul sur ma commune, la moyenne, en tenant compte que majoritairement, ce sont les entreprises qui vont payer, cela fait en moyenne 55 € de plus par foyer fiscal pour les Vernoucellois par rapport à ce qu'ils contribuent déjà aujourd'hui.

Je voulais seulement partager cela, sachant que nous avons aujourd'hui des services qui diminuent, on augmente les impôts et une des deux piscines est fermée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les taux suivants :

- Taxe Habitation à 8,46 % ;
- Taxe sur le Foncier non Bâti à 2,37 %

- **Contribution Foncière des Entreprises à 26,29 %**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré : 39 POUR – 3 CONTRE (Mr VERNERY – Mmes CASTANER et EPIKMEN) – 0 ABSTENTION

AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer la Taxe sur le Foncier Bâti à 4,50 %

Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer le taux de TEOM conformément aux propositions

Budget – Présentation des budgets principaux et annexes

Budget principal

- Section de fonctionnement 24 914 187 €
- Section d'investissement 9 622 531 €

Budget annexe Office de Tourisme MORET SEINE & LOING

- Section de fonctionnement 285 460 €
- Section d'investissement -----

Budget annexe Pôle Economique des Renardières

- Section de fonctionnement 151 400 €
- Section d'investissement 303 256 €

Budget annexe Hôtels d'Entreprises

- Section de fonctionnement 375 270 €
- Section d'investissement 216 828 €

Budget annexe ZAE

- Section de fonctionnement 306 400 €
- Section d'investissement 389 443 €

Budget annexe CISPD

- Section de fonctionnement 2 519 €
- Section d'investissement -----

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 41 POUR – 1 ABSTENTION (Mme EPKIMEN) – 0 CONTRE APPROUVE LES BUDGETS 2018 principal et annexes

Budgets 2018 – Subventions et participations

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

AUTORISE LE PRESIDENT à verser, pour l'année 2018, les subventions et participations comme indiquées dans le tableau annexé.

Fin de la séance à 21 H 45

Le Président

P. SEPTIERS